

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Bilan 2020-2021

Des mesures prises dans le cadre du plan d'action
2020-2022 à l'égard des personnes handicapées

Domaines	Obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure	Suivi à effectuer	
Volet 1 : Information et sensibilisation	Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Informier le personnel quant aux attitudes qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.	Participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), qui se déroule du 1 ^{er} au 7 juin.	Article publié.	Un article a été publié dans le bulletin <i>Interconnexion</i> le 28 mai 2020.	Publier un article dans le bulletin <i>Interconnexion</i> le 1 ^{er} juin 2021.	
				Matériel promotionnel affiché dans les différents bureaux pendant cette semaine.	Étant donné le contexte de la pandémie, le suivi de l'installation du matériel promotionnel n'a pas été réalisé.	Afficher le matériel promotionnel lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	
		Améliorer la connaissance du personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser le personnel aux enjeux, aux problématiques et aux besoins des personnes handicapées.	Activité de sensibilisation réalisée. Publication de capsules d'information dans l'intranet visant à sensibiliser le personnel (de deux à trois par année).	Une manchette a été publiée dans l'intranet du MELCC afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.	Rester à l'affût des informations qui pourraient servir à sensibiliser le personnel à l'égard des obstacles rencontrés par les personnes handicapées et les diffuser.	
				Faire la promotion des 7 ^e et 8 ^e Prix À part entière en invitant le personnel à soumettre des candidatures.	Manchettes publiées.	Un article dans le bulletin <i>Interconnexion</i> a été publié le 23 juin 2020 : « Trois mythes au sujet de l'employabilité des personnes handicapées ».	Faire la promotion du prochain Prix À part entière.
				Publier le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022 (PAPH 2020-2022) ainsi que le bilan des mesures 2020-2021 sur le site Web du MELCC.	Manchette publiée.	Le PAPH 2020-2022 a été publié sur le site Web du MELCC le 16 avril 2021 ainsi que sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Une manchette a été publiée le 17 mai 2021 dans l'intranet du MELCC afin d'annoncer le dépôt du PAPH 2020-2022 sur le site Web du Ministère.	À l'été 2022, publier le PAPH 2022-2024 une fois le processus d'approbation achevé. Ce dernier présentera le bilan des mesures 2021-2022.
Volet 2 : Accès à l'information électronique	Inaccessibilité de l'information sur les sites Web et intranet du Ministère.	Fournir aux employés les outils nécessaires afin qu'ils puissent appliquer les normes gouvernementales sur l'accessibilité du Web.	Mettre à jour les connaissances des conseillers en communication à l'égard des standards sur l'accessibilité du Web afin qu'ils puissent accompagner les producteurs de contenu dans la mise en accessibilité de l'information destinée à être diffusée sur le Web.	Formation donnée.	Formation prévue en septembre 2021.	Tenir les connaissances des conseillers en communication à jour en lien avec les standards sur l'accessibilité du Web.	
			Une fois par mois, diffuser de l'information (gabarits, conseils, etc.) concernant l'accessibilité du Web à l'ensemble des employés du Ministère, par le biais de l'intranet.	Manchettes publiées.	Un article dans le bulletin <i>Interconnexion</i> a été publié le 2 juin 2020 : « Nouveau dans l'intranet du télétravail : gabarits nécessaires à la correspondance et documents officiels ».	Fournir de l'information à jour concernant l'accessibilité du Web à l'ensemble des employés.	
			Élaborer une stratégie de communication pour améliorer l'accessibilité des documents déposés sur le Web.	Stratégie approuvée.	Une stratégie de communication a été déposée et approuvée en mars 2021.	Mettre en œuvre la stratégie de communication.	

Domaines	Obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure	Suivi à effectuer
Volet 3 : Accès physique	Difficulté d'accès à certains bureaux du Ministère.	Diminuer les obstacles à l'accessibilité physique des bureaux et des points de service du Ministère.	Pour l'année en cours, la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM) poursuivra la mise en œuvre du projet global de réorganisation des espaces à l'édifice Marie-Guyart et des espaces occupés par les directions régionales. Dans le cadre de cet exercice, qui se déroulera en continu, la DCRM s'assurera que les aménagements réalisés répondront aux normes d'accessibilité universelle.	Réaménagements réalisés en partie et espaces mis aux normes.	<p>Suivant l'obtention du prochain budget, le projet global de réaménagement de l'édifice Marie-Guyart et des espaces occupés par les directions régionales du Ministère est toujours en cours au 31 mars 2021.</p> <p>La DCRM travaille sur différents scénarios d'aménagement et propositions de plans en s'assurant du respect des normes d'accessibilité universelle.</p> <p>D'ailleurs, lors des réaménagements, les employés de l'équipe des ressources matérielles consultent les personnes visées afin d'adapter l'aménagement des postes de travail aux réalités de chacun.</p> <p>De plus, l'installation d'équipement spécialisé et l'achat de mobilier adapté sont prévus (supports d'écrans, tables ajustables, tapis antifatigue, chaises Évacu-track, etc.) afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant un handicap.</p> <p>En raison de la pandémie, le travail de la DCRM a été limité mais, en contrepartie, tous les employés étaient en télétravail.</p>	La DCRM poursuivra ses travaux au cours de l'exercice 2021-2022 pour s'assurer que les aménagements soient faits, ce qui permettra l'accessibilité des locaux ainsi que la réduction des obstacles au Ministère. Cette mesure devrait être conservée dans le prochain plan (2022-2024).
			Continuer de promouvoir ADAPTE (outil interactif d'adaptation des postes de travail) et l'accompagnement offert par la DGRH, notamment lors des sessions d'accueil ministériel et auprès des gestionnaires.	Nombre de postes de travail adaptés pour les personnes handicapées.	<p>La promotion de l'outil ADAPTE est faite auprès des employés du MELCC. Tous les employés ont accès à l'outil.</p> <p>Le service d'adaptation des postes de travail pour les personnes handicapées est offert. Aucune demande d'adaptation de poste n'a été reçue au cours de l'année 2020-2021.</p>	La DGRM poursuivra son accompagnement en ce qui a trait à l'adaptation des postes de travail, dont ceux des personnes handicapées.
Volet 4 : Embauche, accueil et intégration	Manque de sensibilisation des gestionnaires quant à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées.	<p>Augmenter le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère.</p> <p>Promouvoir les pratiques de gestion qui favorisent l'inclusion et la participation des personnes handicapées.</p>	Élaborer un processus interne visant à : <ul style="list-style-type: none"> Offrir un accompagnement personnalisé aux gestionnaires lors du processus d'embauche d'une personne handicapée; Prévoir, avec les gestionnaires concernés, des modalités d'intégration lors de l'embauche d'une personne handicapée (adaptation du poste de travail, achat de logiciels, accompagnement personnalisé, etc.). 	<p>Processus élaboré.</p> <p>Démarches d'accompagnement réalisées.</p>	<p>Un comité de travail a été créé pour l'élaboration d'un processus d'accueil et d'intégration pour les personnes handicapées. Un aide-mémoire sera produit à l'intention des gestionnaires afin de les outiller pour faciliter l'embauche d'une personne handicapée.</p> <p>Le comité a siégé à trois reprises en 2020-2021.</p> <p>Une personne handicapée participe à ce comité de travail.</p>	Le comité de travail poursuivra ses rencontres afin qu'avancent les travaux sur la production de l'aide-mémoire.
			Informers les nouveaux membres du personnel, dont les personnes handicapées, des services offerts par la DGRH et veiller à leur en faciliter l'accès.	Information diffusée dans le cadre des sessions d'accueil ministériel.	<p>En 2020-2021, une session d'accueil ministériel des nouveaux employés a été organisée. Cette activité s'est tenue sur deux jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> 25 février 2021 : 174 participants; 3 mars 2021 : 174 participants. <p>Dans le cadre de ces sessions, les différents</p>	Voir à toujours transmettre l'information en lien avec les services offerts par la DGRH aux nouveaux employés.

Domaines	Obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Indicateurs de résultats	État de réalisation de la mesure	Suivi à effectuer
					services offerts par la DGRH sont toujours mentionnés.	
			Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) et offrir l'accompagnement requis dans l'élaboration des projets d'emploi.	Nombre de projets soumis dans le cadre du PDEIPH.	Le 23 octobre 2020, une note a été acheminée aux gestionnaires du Ministère relativement au PDEIPH. Dans cette note, les gestionnaires étaient invités à s'impliquer dans l'intégration en emploi d'une personne handicapée en soumettant un projet d'emploi dans le cadre du PDEIPH. Aucun appel de projets n'a été soumis par les gestionnaires à l'automne 2020.	Poursuivre l'accompagnement personnalisé offert aux gestionnaires dans le cadre de l'élaboration de leurs projets d'emploi. S'il y a lieu, inviter les gestionnaires dont le projet n'a pas été financé à le soumettre de nouveau à l'automne 2021.
			Prioriser les personnes appartenant aux groupes cibles, dont font partie les personnes handicapées, lors de la dotation des postes.	Taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère et nombre d'employés handicapés embauchés dans l'année.	Le taux de représentativité des personnes handicapées au Ministère s'établit ainsi en 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • 1,5 % des 2 157 employés (32 personnes); • Employés réguliers embauchés : 1; • Employés occasionnels embauchés : 3; • Étudiants et stagiaires embauchés : 0. 	Continuer de s'assurer que les moyens de sélection sont adaptés aux besoins des personnes handicapées. Poursuivre les actions entreprises pour soutenir l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles, dont les personnes handicapées, notamment en poursuivant les efforts de sensibilisation des gestionnaires.
Volet 5 : Mission de l'organisation	Méconnaissance du volet social du développement durable.	Améliorer l'accessibilité visuelle des documents élaborés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).	Réviser les fiches sur l'édition écologique des documents afin d'y intégrer des critères facilitant l'accessibilité visuelle des documents.	Révision effectuée.	Les fiches sur l'édition écologique des documents sont en cours de révision.	L'édition écologique des documents est prévue pour l'hiver 2022.
			Diffuser les fiches sur l'édition écologique des documents dans l'Extranet DD.	Fiches diffusées.	Les fiches ne sont pas encore diffusées.	Une fois terminées, les fiches sur l'édition écologique seront diffusées dans l'Extranet DD.
	Méconnaissance du personnel à l'égard des impacts, sur les personnes handicapées, de l'élaboration ou de la révision de lois, de politiques, de programmes et de services s'adressant à l'ensemble de la population.	Sensibiliser le personnel qui élabore et révisé les lois, les politiques, les programmes et les services aux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées.	Faire connaître au personnel concerné la clause d'impact et les outils de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour le soutenir.	Manchette et outils existants diffusés.	La manchette et les outils n'ont pas été publiés cette année.	Veiller à diffuser toute nouvelle information concernant les obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles d'être confrontées.

Approbation : *Original signé*
Marc Croteau, sous-ministre

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 